



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE SUIVI DE LA DÉCLARATION POLITIQUE SUR LE RENUFORCEMENT DE LA PROTECTION DES CIVILS CONTRE LES CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DÉCOULANT DE L'UTILISATION D'ARMES EXPLOSIVES DANS LES ZONES PEUPLÉES (EWIPA)

---

*San José, Costa Rica*  
**19 – 20, novembre 2025**

### **DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE**

---

**Débat général**  
*3 minutes*

*A vérifier au prononcé*

**Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

La Côte d'Ivoire félicite chaleureusement la République du Costa Rica pour l'organisation, à San José, de la 2<sup>e</sup> Conférence internationale de suivi de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées (EWIPA).

Le contexte international actuel, marqué par des conflits de plus en plus longs, urbanisés et complexes, dans lesquels l'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées entraîne des pertes civiles importantes, des blessures graves, des destructions d'infrastructures essentielles et des effets indirects aux conséquences durables, met clairement en évidence la nécessité de renforcer la protection des civils.

Face à ce constat, la Côte d'Ivoire rappelle que le Droit International Humanitaire fixe les obligations applicables à toutes les parties à un conflit. Comme l'indique le paragraphe 2.3 de la Déclaration, ces celles-ci comprennent, notamment la distinction, l'interdiction des attaques aveugles ou disproportionnées, la prise de toutes les précautions possibles et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils.

Afin d'y répondre, sur le plan national, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à renforcer la prévention des dommages causés aux civils. Elles incluent notamment des activités de sensibilisation au Droit International Humanitaire au profit des Forces Armées, ainsi que des campagnes de sensibilisation sur les engins explosifs et les produits à double usage.

Des registres de traçabilité ont également été mis en place pour un ensemble de produits, et une sensibilisation aux risques liés aux mines et aux Engins Explosifs Improvisés (EEI) est intégrée aux stages destinés aux gestionnaires de munitions.

En outre, mon pays attache une grande importance à la coopération régionale et internationale, qui constitue un vecteur essentiel de renforcement des capacités. À cet égard, la Côte d'Ivoire a participé à l'atelier organisé les 7 et 8 avril 2025 à Genève, en Suisse, consacré à l'exploitation des données pour réduire les dommages civils, et tient à remercier l'UNIDIR pour cette initiative. Nous avons également pris part à l'Atelier régional sur le renforcement des capacités étatiques et la coopération régionale face à la prolifération des armes légères, des munitions illicites et des engins explosifs, organisé par l'ONG MAG, du 7 au 9 octobre 2025, à Cotonou, au Bénin.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son engagement à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration sur le plan national. Mon pays continuera d'apporter sa contribution aux efforts collectifs engagés dans ce domaine et réitère sa volonté de travailler avec l'ensemble des parties prenantes pour promouvoir les objectifs de la Déclaration.

**Je vous remercie.**